



Bulletin Officiel

N° 4062 Vendredi 09 Mars 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

SOCIETE MAGASIN GENERAL 2

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUES

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF 3

FCP HELION ACTIONS PROACTIF 4

FCP HELION MONEO 5

COMMUNIQUES DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM - « TPR » 6

ESSOUKNA 6

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RE » 7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AIL 2012-1 8-9

COMMUNIQUE

ARAB INTERNATIONAL LEASE 10

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 – 12 – 2010

AMEN TRESOR SICAV

COMMUNIQUE DU CMF *

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société Magasin Général et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les mouvements en bourse observés récemment sur les titres de la société.

En réponse à la lettre du Conseil du Marché financier, la direction générale de la société a communiqué ce qui suit :

« La Société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires qu'elle a entamé des pourparlers avec le groupe Auchan, spécialisé dans la grande distribution, en vue de son éventuelle prise de participation dans le capital de la Société Magasin Général. Ce rapprochement entre les deux groupes portera également sur un partenariat technique et commercial.

Les principaux actionnaires ainsi que le management de la Société Magasin Général précisent qu'à cet instant, aucun accord n'a été signé concernant ce partenariat.

La direction générale de la société Magasin Général ne manquera pas d'informer le marché dès l'aboutissement des pourparlers ».

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans ce communiqué par la société qui en assume l'entière responsabilité.

COMMUNIQUE**FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**
Agrément du CMF n°40-2010 du 03 novembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis**Ajouts de distributeurs**

Hélion Capital – société de gestion de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu les agréments du CMF n° 22 et 23 du 07 septembre 2011 pour l'ajout des intermédiaires en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC- et BIATCAPITAL en tant que distributeurs du fonds. Elle a, également, obtenu l'agrément du CMF n° 37-2011 du 15 décembre 2011 pour l'ajout de MENA CAPITAL PARTNERS - MCP- intermédiaire en bourse en tant que distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF sera désormais assurée, à partir du **14 mars 2012** par :

- HELION CAPITAL
- BIATCAPITAL
- ARAB FINANCIAL CONSULTANTS-AFC
- MENA CAPITAL PARTNERS-MCP

La rémunération des distributeurs est incluse dans les frais de gestion prélevés par le gestionnaire et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

BIATCAPITAL, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et MENA CAPITAL PARTNERS en leur qualité d'intermédiaires en bourse sont, également, prestataires du gestionnaire pour les opérations de transactions boursières à côté d'AXIS CAPITAL BOURSE. Leur rémunération pour ces transactions est totalement prise en charge par la société de gestion HELION CAPITAL.

Modification de la composition du Comité d'Investissement

Le Conseil d'Administration de HELION CAPITAL du 26 octobre 2011 a décidé de désigner M. Karim Boughedir en tant que nouveau membre du comité d'investissement du fonds.

Le comité d'investissement du fonds se compose désormais des membres suivants :

- M. Anis Ayachi : gestionnaire
- M. Hédi Ben Chérif : membre
- M. Karim Boughedir : membre

Le prospectus de FCP HELION ACTIONS DEFENSIF mis à jour sous le numéro 10-0721/A001 en date du 09 mars 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société HELION CAPITAL sise au 17 rue du Libéria 1002 – Tunis et aux sièges des distributeurs : BIAT CAPITAL sise Boulevard Principal Angle rue Turkana et rue Malaoui– 1053 Les Berges du Lac, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC -sise au 4 Rue 7036 El Menzah IV- Tunis et MENA CAPITAL PARTNERS -MCP- sise Le Grand Boulevard du Lac – 1053 Les Berges du Lac.

COMMUNIQUE

FCP HELION ACTIONS PROACTIF
Agrément du CMF n°41-2010 du 03 novembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis

Ajouts de distributeurs

Héliion Capital – société de gestion de FCP HELION ACTIONS PROACTIF porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu les agréments du CMF n° 22 et 23 du 07 septembre 2011 pour l'ajout des intermédiaires en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC- et BIATCAPITAL en tant que distributeurs du fonds. Elle a, également, obtenu l'agrément du CMF n° 37-2011 du 15 décembre 2011 pour l'ajout de MENA CAPITAL PARTNERS - MCP- intermédiaire en bourse en tant que distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de FCP HELION ACTIONS PROACTIF sera désormais assurée, à partir du **14 mars 2012** par :

- HELION CAPITAL
- BIATCAPITAL
- ARAB FINANCIAL CONSULTANTS-AFC
- MENA CAPITAL PARTNERS-MCP

La rémunération des distributeurs est incluse dans les frais de gestion prélevés par le gestionnaire et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

BIATCAPITAL, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et MENA CAPITAL PARTNERS en leur qualité d'intermédiaires en bourse sont, également, prestataires du gestionnaire pour les opérations de transactions boursières à coté d'AXIS CAPITAL BOURSE. Leur rémunération pour ces transactions est totalement prise en charge par la société de gestion HELION CAPITAL.

Modification de la composition du Comité d'Investissement

Le Conseil d'Administration de HELION CAPITAL du 26 octobre 2011 a décidé de désigner M. Karim Boughedir en tant que nouveau membre du comité d'investissement du fonds.

Le comité d'investissement du fonds se compose désormais des membres suivants :

- M. Anis Ayachi : gestionnaire
- M. Hédi Ben Chérif : membre
- M. Karim Boughedir : membre

Le prospectus de FCP HELION ACTIONS PROACTIF mis à jour sous le numéro 10-0720/A001 en date du 09 mars 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société HELION CAPITAL sise au 17 rue du Libéria 1002 – Tunis et aux sièges des distributeurs : BIAT CAPITAL sise Boulevard Principal Angle rue Turkana et rue Malaoui– 1053 Les Berges du Lac, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC -sise au 4 Rue 7036 El Menzah IV- Tunis et MENA CAPITAL PARTNERS -MCP- sise Le Grand Boulevard du Lac – 1053 Les Berges du Lac.

COMMUNIQUE**FCP HELION MONEO**
Agrément du CMF n°34-2010 du 22 septembre 2010
Adresse : 17 rue du Libéria 1002 - Tunis**Ajouts de distributeurs**

Héliion Capital – société de gestion de FCP HELION MONEO porte à la connaissance du public et des porteurs de parts qu'elle a obtenu les agréments du CMF n° 22 et 23 du 07 septembre 2011 pour l'ajout des intermédiaires en bourse ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC- et BIATCAPITAL en tant que distributeurs du fonds. Elle a, également, obtenu l'agrément du CMF n° 37-2011 du 15 décembre 2011 pour l'ajout de MENA CAPITAL PARTNERS - MCP- intermédiaire en bourse en tant que distributeur du fonds.

En conséquence, la distribution de FCP HELION MONEO sera désormais assurée, à partir du **14 mars 2012** par :

- HELION CAPITAL
- BIATCAPITAL
- ARAB FINANCIAL CONSULTANTS-AFC
- MENA CAPITAL PARTNERS-MCP

La rémunération des distributeurs est incluse dans les frais de gestion prélevés par le gestionnaire et n'entraîne par conséquent aucun frais supplémentaire pour le fonds.

BIATCAPITAL, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS et MENA CAPITAL PARTNERS en leur qualité d'intermédiaires en bourse sont, également, prestataires du gestionnaire pour les opérations de transactions boursières à coté d'AXIS CAPITAL BOURSE. Leur rémunération pour ces transactions est totalement prise en charge par la société de gestion HELION CAPITAL.

Modification de la composition du Comité d'Investissement

Le Conseil d'Administration de HELION CAPITAL du 26 octobre 2011 a décidé de désigner M. Karim Boughedir en tant que nouveau membre du comité d'investissement du fonds.

Le comité d'investissement du fonds se compose désormais des membres suivants :

- M. Anis Ayachi : gestionnaire
- M. Hédi Ben Chérif : membre
- M. Karim Boughedir : membre

Le prospectus de FCP HELION MONEO mis à jour sous le numéro 10-0722/A001 en date du 09 mars 2012 ainsi que le règlement intérieur du fonds mis à jour sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société HELION CAPITAL sise au 17 rue du Libéria 1002 – Tunis et aux sièges des distributeurs : BIAT CAPITAL sise Boulevard Principal Angle rue Turkana et rue Malaoui– 1053 Les Berges du Lac, ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC -sise au 4 Rue 7036 El Menzah IV- Tunis et MENA CAPITAL PARTNERS -MCP- sise Le Grand Boulevard du Lac – 1053 Les Berges du Lac.

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tunisie Profilés Aluminium - « TPR »

Siège social : Rue des Usines- ZI-Sidi Rézig- Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pris une participation à la création dans le capital de la société « **LAVAAL INTERNATIONAL** » de droit italien ayant pour objet : la fabrication des accessoires en aluminium.

Le capital de cette société est de 600.000 € totalement libéré.

La participation de TPR représente 75% de ce capital et s'élève donc à quatre cent cinquante mille Euro (450 000€).

Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie de TPR de renforcer l'intégration industrielle de ses produits et de se rapprocher de ses clients locaux et étrangers.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 125

COMMUNIQUE DE PRESSE

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelleville - 1082 TUNIS -

Le conseil d'administration de la société ESSOUKNA, réuni le 07 Mars 2012, a décidé de soumettre à l'approbation d'une assemblée générale extraordinaire qui sera convoqué ultérieurement, la proposition d'augmenter le capital social de la société de 20% par attribution de 601.250 actions nouvelles gratuites, de un dinar de nominal, pour 3.006.250 actions anciennes, soit une action nouvelle gratuite pour 5 anciennes. Cette augmentation sera réalisée par incorporation d'une partie des réserves.

Cette assemblée générale extraordinaire se réunira en principe le même jour que l'assemblée générale ordinaire et décidera des modalités de réalisation de l'augmentation du capital de la société.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 122

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège Social : 07, Rue Borjine Montplaisir 1073

APPEL A CANDIDATURE

1. Objet :

La Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » s'est engagée en **2010**, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des petits porteurs.

A cet effet, Tunis Re invite les détenteurs intéressés à participer à cet appel à la candidature.

2. Participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détiennent des actions avant l'augmentation du capital social par OPF.
- Ne pas être détenteur individuellement de plus **de 0,5%** du capital social pour les actionnaires personnes physiques et de plus de **5%** pour les actionnaires institutionnels.

3. Composition du dossier de candidature :

Les candidats intéressés doivent fournir les pièces justificatives qu'ils répondent aux conditions fixées par le règlement N°02/2009 du **30 Juin 2009** relatif à la désignation des administrateurs au sein des Conseils d'Administration des Sociétés d'Assurance et des Sociétés de Réassurance et ce conformément aux dispositions des articles **50** ter et **85** du codes des assurances. (le règlement n°02/2009 précité est consultable sur le site de Tunis Re (www.tunisre.com.tn)).

Le dossier doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re.
- Une copie du CIN et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article **193** du code des sociétés commerciales et de l'article **85** du code des assurances.
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter
- Une attestation du nombre d'actions de Tunis Re détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres sont inscrits en compte.
- Le CV détaillé et accompagné des copies des diplômes.

4. Date limite de dépôt de candidatures :

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de Tunis Re et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par Rapide Poste au Bureau d'Ordre Centrale au siège de **Tunis Re, RUE BORJINE N°7 MONTPLAISIR 1 TUNIS 1002**, au plus tard le **30 Mars 2012** (le cachet de la poste fait foi).
- La liste des candidatures agréées par le Ministère des Finances sera publiée avec la convocation à l'assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2011**.
- Le dit représentant sera élu, parmi la liste des candidats agréés par le Ministère des Finances, par les actionnaires minoritaires au cours d'une séance spéciale où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et il sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice **2011**.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2012-1 »

Lors de sa réunion tenue le 28 avril 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2012 d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 18 octobre 2011, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30 millions de dinars sur une durée de 5 ans avec un taux annuel fixe ne dépassant pas 6,0% ou avec un taux variable TMM+1,5%, au choix des souscripteurs. Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,50% et/ou un taux fixe de 6,00% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « AIL 2012-1 ».

Montant : 30 000 000 dinars divisés en 300 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont toutes nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,5% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année n-1 au mois d'avril de l'année n.
- Taux annuel brut de 6,0% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 6% pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de janvier 2012 qui est égale à 3,894%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,394%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,5% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2012-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

- Suite -

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,783 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date. La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **15/05/2012**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/05/2017**.

Paiement : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 mai** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **15/05/2013**. Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **06/03/2012** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/05/2012** le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **06/03/2012** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 09/02/2012, sur l'échelle nationale, la note «BBB+(tun)» à l'emprunt « AIL 2012-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse : L'Arab International Lease s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse SCIF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «AIL 2012-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Arab International Lease s'engage, dès la clôture de l'emprunt « AIL 2012-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° 12-767 en date du 17 février 2012 et du document de référence « AIL 2011-2 » enregistré par le CMF sous le n° 12-002 en date du 17 février 2012 seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AIL, 11, Rue Hédi Nourira - 1001 TUNIS ; de la SCIF intermédiaire en bourse, rue du Lac Obeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ARAB INTERNATIONAL LEASE
Société Anonyme au capital de 15 000 000 de dinars
11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS-
R.C. N° B111820/1996

L'Arab International Lease porte à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'en date du 02/03/2012, la Banque Tuniso-Koweïtienne a acquis 450 000 actions AIL qui étaient détenues par :

- Union Internationale de Banques – UIB : 200 000 actions
- The Arab Investment Company – AIC: 200 000 actions
- The Arab Fisheries Company – AFC : 50 000 actions

Suite à cette opération, la participation de la BTK dans le capital de l'AIL est passée de : 974 980 actions soit 65% du capital à 1 424 980 actions soit 95% du capital.

Le changement de la structure de capital de l'AIL n'a pas, dans l'immédiat, un effet sur la composition du Conseil d'Administration de la société.

Une réunion du conseil d'administration de l'AIL aura lieu fin mars pour la nomination des nouveaux membres en remplacement des membres représentants les actionnaires cédants.

2012 - AC - 18

AVIS

COURBE DES TAUX DU 09 MARS 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,468%		
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,478%	1 000,195
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,504%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,563%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,637%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,741%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,786%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,845%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,905%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,949%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		4,024%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,083%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,128%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013	4,202%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,230%	1 007,419
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,535%	1 023,204
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,798%	1 052,601
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,920%	1 071,340
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,226%	1 046,659
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,574%		981,432
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,652%	985,797
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,763%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,905%	1 037,209
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		965,502
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	963,652
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,226%	1 049,135
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,232%		951,939

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,180	140,190		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,302	12,303		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,261	1,261		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,084	34,087		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,510	46,514		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	161,841	163,941	164,950		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	573,335	578,523		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	135,060	135,439		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	127,424	127,594		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,505	117,717		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	115,359	115,608		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	94,383	94,636		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,319	151,280		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	99,675	99,708		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	103,833	104,026		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 302,960	1 304,491		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 286,981	2 285,795		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	107,906	107,675		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	110,127	109,971		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	122,360	122,222		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 191,593	1 193,254		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	130,328	131,431		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	15,202	15,245		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	5 872,089	5 890,395		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 698,009	6 712,264		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,252	2,233		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,870	1,859		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,144	1,142		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,265	108,274
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,453	105,096	105,105
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,332	105,989	105,999
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	103,794	103,804
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,057	104,067
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	107,807	107,816
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,462	104,472
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,897	104,567	104,577
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,077	104,789	104,799
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,194	106,203
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,189	103,199
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,185	104,908	104,918
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,502	104,511
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,273	107,283
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	105,870	106,465	106,474
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,296	103,303
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,760	103,361	103,370
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	104,886	104,896
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,097	103,108
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	103,925	103,935

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,340	104,350
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,212	103,222
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	104,877	104,887
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,237	105,246
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	102,603	102,611
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,570	10,571
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,261	104,271
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,306	103,315
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,166	102,228
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	75,137	75,213
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	151,800	152,532
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 497,481	1 505,089
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	113,852	113,551	113,718
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	115,394	114,687	114,733
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	91,100	91,530
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,380	16,579	16,637
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	273,836	281,082	282,516
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	45,207	45,130
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 403,256	2 424,621
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	80,726	80,964
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	58,675	58,791
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	101,766	101,966
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	112,323	112,740
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	104,286	105,060
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,831	11,836
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	12,737	12,753
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,937	16,848	16,862
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	16,941	16,990
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	12,417	12,509
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,510	10,664
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,350	10,432
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,354	10,418
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	125,318	125,754
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	124,388	124,458
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	10,359	10,385
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	115,431	115,611
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	20,052	20,214
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	99,286	99,233
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	100,201	100,160
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,672	100,768
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	100,222	100,241
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	109,426	109,177
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	142,370	142,313	142,288
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,121	11,199
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	117,422	117,552
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	116,994	117,083
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	104,434	104,531
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	103,066	102,752
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	182,710	183,024
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	164,340	164,536
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	142,865	143,001
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	9 975,427	10 001,231
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	196,400	196,842
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	136,629	136,571
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 534,999	1 537,447
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	109,163	108,049
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,795	98,807
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,027	115,654
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 122,992	10 104,182

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

Etats financiers annuels de SICAV**AMEN TRESOR SICAV**

AMEN TRESOR SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 mars 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Jelil BOURAOUI.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2011**(En Dinars Tunisiens)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIFS			
Portefeuille-titres	3.1	<u>38 006 106</u>	<u>41 422 213</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		731	358 012
Obligations et valeurs assmilées		38 005 375	41 064 201
Placements monétaires et disponibilités		<u>10 452 722</u>	<u>12 597 298</u>
Placements monétaires	3.2	4 702 932	7 349 892
Disponibilités	3.3	5 749 790	5 247 406
TOTAL ACTIFS		48 458 829	54 019 511
PASSIFS			
Opérateurs créditeurs		30 219	33 405
Créditeurs divers		4 006	7 079
TOTAL PASSIFS		34 225	40 484
Capital	3.4	<u>46 624 566</u>	<u>52 059 397</u>
Sommes distribuables	3.5	<u>1 800 037</u>	<u>1 919 630</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		213	575
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 799 824	1 919 055
ACTIF NET		48 424 603	53 979 027
TOTAL PASSIFS ET ACTIF NET		48 458 829	54 019 511

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2011
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	Note	Période 01/01/2011 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.1	1 998 032	1 687 081
Revenus des placements monétaires	3.2	340 620	459551
Total des revenus de placements		2 338 651	2 146 632
Charges de gestion des placements	3.6	<357 091>	<349 155>
Revenus Nets des placements		1 981 560	1 797 477
Autres charges	3.7	<56 508>	<54 899>
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 925 052	1 742 578
Régularisation du résultat d'exploitation		<125 229>	176 477
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 799 824	1 919 055
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		125 229	<176 477>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		<1 851>	<5 588>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		<20 046>	202 263
Frais de négociation		<2 562>	<3 511>
Résultat non distribuable		<24 460>	193 164
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 900 593	1 935 742

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2011

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2011 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 900 593	1 935 742
Résultat d'exploitation	1 925 052	1 742 578
Variation des plus ou moins valeur potentielles sur titres	<1 851>	<5 588>
Plus ou moins valeur réalisées sur cession de titres	<20 046>	202 263
Frais de négociation de titres	<2 562>	<3 511>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<1 913 570>	<1 485 829>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<5 541 446>	14 398 017
Souscriptions		
- Capital	48 285 743	106 443 923
- Régularisation des sommes non distribuables	<56 122>	17 110
- Régularisation des sommes distribuables	1 344 331	2 640 815
Rachat		
- Capital	<53 706 306>	<92 184 489>
- Régularisation des sommes non distribuables	66 313	<55 861>
- Régularisation des sommes distribuables	<1 475 406>	<2 463 481>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<5 554 423>	14 847 930
ACTIF NET		
En début de période	53 979 027	39 131 097
En fin de période	48 424 603	53 979 027
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	513 068	372 117
En fin de période	459 646	513 068
VALEUR LIQUIDATIVE	105,351	105,208
TAUX DE RENDEMENT	3,69%	3,84%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- Référentiel d'élaboration des états financiers

AMEN TRESOR SICAV est une SICAV obligataire constituée le 21 Décembre 2005 et entrée en exploitation le 10 Mai 2006. Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2011 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2011 d'actions, d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	(1)	731
Obligations	(2)	28 893 331
Bons de trésor assimilables	(3)	9 112 044
Total		38 006 106

Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1) Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN PREMIERE)	7	725	731	0,00%
TOTAL	7	725	731	0,00%

(2) Obligations

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2006 BIS	11 000	659 997	686 194	1,42%
AB 2008 TA	5 000	400 000	412 788	0,85%
AB 2008 TB	15 000	1 275 000	1 318 896	2,72%
AB 2009 CA	5 000	433 333	438 133	0,90%
AB 2010	17 000	1 586 667	1 610 072	3,32%
AIL 2007	10 000	200 000	200 448	0,41%
AIL 2008	6 000	240 000	243 173	0,50%
AIL 2009-1	2 500	150 000	156 668	0,32%
AIL 2011-1	5 000	500 000	515 584	1,06%
ATB 2007/1	15 000	1 200 000	1 234 812	2,55%
ATB 2009 TB1	10 000	1 000 000	1 028 160	2,12%
ATL 2006/1	5 500	220 000	226 252	0,47%
ATL 2007/1	14 300	286 000	290 999	0,60%
ATL 2008	5 000	500 000	510 100	1,05%
ATL 2009	10 000	600 000	617 384	1,27%
ATL 2009/3	5 000	300 000	300 068	0,62%
ATL 2010-1	20 200	1 616 000	1 642 957	3,39%
ATL 2010-2	5 000	500 000	500 120	1,03%
ATLESING 010	25 000	2 000 000	2 024 700	4,18%
BH 2009	10 000	1 000 000	1 000 112	2,07%
BTE 2010	25 000	2 250 000	2 275 700	4,70%
CIL 2007/1	15 000	600 000	630 348	1,30%
CIL 2008	10 000	1 000 000	1 055 776	2,18%
CIL 2008/1	2 000	81 600	83 021	0,17%
CIL 2009/3	10 000	800 000	831 024	1,72%
HL 2010/1	15 000	1 200 000	1 227 132	2,53%
HL 2010/2	10 000	800 000	803 432	1,66%
HL 2010/2/2	5 000	400 000	401 716	0,83%
MEUBLATEX 08	2 000	200 000	202 974	0,42%
MEUBLATEX08A	3 000	300 000	304 462	0,63%
MEUBLATEX08B	5 000	500 000	507 436	1,05%
MP 2005 T/A	1 000	40 000	41 091	0,08%
MP 2005 T/B	1 000	40 000	41 091	0,08%
MX 2010 TB	10 000	1 000 000	1 029 512	2,13%
PANOBOIS2007	5 000	400 000	415 116	0,86%
SIHM 2008TB	3 000	240 000	243 727	0,50%
SIHM 2008TD	5 000	400 000	406 212	0,84%
STM 2007 TB	5 500	330 000	334 783	0,69%
STM 2007 TC	1 000	60 000	60 870	0,13%
STM 2007 TD	5 000	300 000	304 348	0,63%
STM 2007 TE	2 000	120 000	121 739	0,25%
TLG 2008-2	2 000	81 760	82 158	0,17%
TLG 2009 SUB	7 500	450 000	455 448	0,94%
TLG 2011-2	5 000	500 000	504 160	1,04%
UIB 2011-2	5 000	500 000	501 032	1,03%
UNIFAC 2010	10 300	1 030 000	1 071 401	2,21%
TOTAL		28 290 357	28 893 331	59,67%

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA09052022	2 000	2 100 000	2 188 956	4,52%
BTA090714825	800	816 240	847 706	1,75%
BTA110319B	2 980	2 908 480	3 040 656	6,28%
BTZ111016	2 000	1 202 866	1 534 018	3,17%
BTZ111016A	2 000	1 178 002	1 500 708	3,10%
TOTAL	9 780	8 205 588	9 112 044	18,82%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 1/01/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2010 au 31/12/2010
Dividendes	123 916	124 205
Revenus des obligations	1 430 683	1 185 366
Revenus des BTA	443 433	377 510
TOTAL	1 998 032	1 687 081

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2011 à 4 702 932 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscription	Avaliseur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	09/09/2011	CIL	2 000 000	03/09/2012	79 087	1 920 913	1 945 098	4,02%
BT	10/11/2011	UNIFACTORING	800 000	08/02/2012	7 745	792 255	796 707	1,65%
BT	21/06/2011	TUNISIE LEASING	2 000 000	15/06/2012	81 973	1 918 027	1 961 128	4,05%
TOTAL			4 800 000		168 806	4 631 194	4 702 932	9,71%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	
	Du 1/01/2011 au 31/12/2011	Du 1/1/2010 au 31/12/2010
Placement en compte courant à terme	77 414	211 031
Billets de trésorerie	240 706	234 666
Certificat de dépôt	812	6 335
Compte Rémunéré	21 688	7 519
TOTAL	340 620	459 551

3.3 Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 5 749 790 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	900 000	908 888	1,88%
Avoirs en banque		4 840 902	10,00%
TOTAL	900 000	5 749 790	11,87%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Taux brut	Montant
PLACT031012	AMEN BANK	03/10/2012	5,02	908 888
TOTAL				908 888

3.4 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2010	52 059 397
Souscriptions	48 285 743
Rachats	-53 706 306
Plus ou moins value réalisée sur emprunts de société	-1 655
Plus ou moins value réalisée sur obligation d'ETAT	44 968
Plus ou moins value reportée sur titres OPCVM	-1 855
Plus ou moins value réalisée sur titres OPCVM	-63 359
frais de négociation	-2 562
VDE sur titres OPCVM	4
Réglul sommes non distribuables (souscriptions)	-56 122
Réglul sommes non distribuables (rachats)	66 313
Variation de la part Capital	-5 434 831
Capital au 31/12/2011	46 624 566

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et autres placements, les opérations de souscriptions et rachats portant sur les OPCVM obligataires ont été suspendues du 17-01-2011 au 20-01-2011.

La variation de l'Actif Net de la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 s'élève à <5 554 423> DT.

Le nombre de titres d'AMEN TRESOR SICAV au 31/12/2011 est de 459 646 contre 513 068 au 31/12/2010.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-10	780
Nombre d'actionnaires entrants	493
Nombre d'actionnaires sortants	-471
Nombre d'actionnaires au 31-12-2011	802

3.5 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2011 s'élèvent à 1 800 037 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2011	Exercice clos le 31-12-2010
Sommes distribuables exercices antérieurs	213	575
Résultat d'exploitation	1 925 052	1 742 578
Régularisation du résultat d'exploitation	-125 229	176 477
Total :	1 800 037	1 919 630

3.6- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre AMEN TRESOR SICAV et AMEN INVEST.

3.7- Autres charges

Ce poste enregistre les redevances mensuelles versées au CMF calculées sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge de la TCL. En outre, le coût des services bancaires figure aussi au niveau de cette rubrique.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AMEN TRESOR SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société AMEN TRESOR SICAV arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Le commissaire aux comptes
Jelil Bouraoui

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Le commissaire aux comptes
Jelil Bouraoui